YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2008

DELIBERATION N° 2008/06/53

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lycée Professionnel Les Frères Moreau de Quincy-Sous-Sénart.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Conseillère Principale d'Education du Lycée Professionnel de Quincy-Sous-Sénart souhaite organiser une sortie pédagogique au Futuroscope de Poitiers pour l'ensemble des délégués de classe du Lycée Les Frères Moreau,

Afin d'aider les élèves à réaliser cette sortie, dont neuf habitent à Yerres, le lycée sollicite la Commune pour l'obtention d'une subvention,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 225 € au Lycée Professionnel Les Frères Moreau de Quincy-Sous-Sénart,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 13-6-08
et de la publication le 13-6-08
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98